AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-5-68 770889

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 91 d'Avril 1968 24 Avril 1968

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT (Savoie, Grésivaudan, Bugey, Cévennes) - Un premier traitement devra se situer à l'ouverture de la 4ème feuille.

MILDIOU - Aucune contamination primaire importante n'étant à craindre pour l'instant, le premier traitement peut être différé.

INFORMATIONS

Une très grande vigilance devra être exercée à l'égard de l'Oïdium qui rencontre actuellement des conditions extrêmement favorables sur cépages sensibles en particulier, et des araignées rouges dont les éclosions ont commencé.

CONCOURS DE DETECTION - Comme chaque année nous organisons un concours de détection des maladies de la vigne, entre tous les viticulteurs, abonnés ou non, qui en auront connaissance.

En 1968, seront récompensés d'un abonnement gratuit au "bulletin technique" et à "Phytoma" les deux premiers envois d'échantillons reconnus porteurs de taches primaires de Mildiou, de Black-rot ou de Brenner pour chaque région naturelle de notre nomenclature.

Devront être seulement précisés lors de l'envoi:

- le nom et l'adresse exacte de la personne ayant découvert les taches
- la localité, éventuellement le lieu dit et l'altitude approximative du lieu de récolte des taches.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES (pommier et poirier)

- Dans la Drôme et l'Ardèche ainsi que plus au nord jusqu'à une ligne St Etienne-Givors-Vienne-Beaurepaire, un traitement s'imposera dans les derniers jours d'Avril, l'apparition des premières taches étant prévue vers le 2 mai.
- Dans les autres régions, aucun traitement ne s'impose avant la première pluie, la maturation et l'activité des germes étant fortement entravées par la chaleur et la sécheresse excessives. Le prochain traitement se situera donc dès après la prochaine pluie ayant bien mouillé le sol.

ANARSIA - en pépinières: les chenilles hivernantes rentrent en activité et un traitement devra être appliqué dès réception (produit à base de D.D.T. ou de phosdrine).

MINEUSE ELARGIE des feuilles du pommier - Appliquer un traitement dès réception dans les foyers de la région lyonnaise. Produits conseillés: Oléoparathion 30gr/hl - Azinphos éthyl 70gr/hl - Naled 50gr/hl (100gr/hl si le traitement est également dirigé contre d'autres ravageurs) - Parathion éthyle 30gr/hl - Diméthoate 60gr/hl - Phosalone 100gr/hl.
Attention ! Au cas où les pommiers seraient encore en fleurs, utiliser uniquement la phosalone tous les autres produits étant toxiques pour les abeilles.

P34

INFORMATIONS

PARASITES A SURVEILLER ACTUELLEMENT

- Oïdium sur pommier, pêcher et cassissier
- Araignées rouges et jaunes: des traitements doivent dans de nombreux cas être entrepris dès maintenant.
- péritèles, chenilles défeuillantes et tordeuses diverses
- psylles et pucerons.

INFORMATIONS

GRANDE CULTURE

MELIGETHE DU COLZA - La floraison ayant évolué très rapidement, nous rappelons que seuls les produits à base de Toxaphène, Polychlorocamphènes et Endosulfan peuvent encore être utilisés au cas où des pullulations importantes seraient encore constatées sur des parcelles n'étant pas encore en pleine floraison.

Il en est de même pour les traitements dirigés contre la petite altise qui doit actuellement être surveillée.

INFORMATIONS MARAICHERES

AIL - Rouille: Effectuer préventivement 4 traitements espacés de 10 jours avec le Manèbe 240gr m.a./hl.

ASPERGE - Mouche: Sur les aspergeraies non encore en production, effectuer les traitements ci-après:

1°- à la sortie des turions
2°- lorsque la tige a 30-35cm.
3°- à son épanouissement (voir produit sur édition spéciale)

BETTE - BETTERAVE POTAGERE - Mildiou: En culture irriguée traiter préventivement au stade 1 feuille à l'aide du Manèbe 240gr m.a./hl

CHOUX & CRUCIFERES - Mildiou: Traiter préventivement les semis avec le Manèbe 160gr m.a./hl ou le Zinèbe 200gr m.a./hl.
Altise: Traiter dès leur apparition (voir produit sur édition spéciale au "Méligèthe du colza").

DESHERBAGE - Les herbicides suivants: Dimexan 81 m.a./ha, Diquat 600 à 800 gr m.a./ha, Paraquat 800gr m.a./ha peuvent être utilisés avant la levée sur toutes les cultures légumières.

LISTE DES PRODUITS CONSEILLES

2ème Additif

A- Produits homologués

- Oïdiums des cultures légumières - ajouter:
  - Dinocap 25gr, Dinocap poudrage
  - Soufres micronisés: Maximum de 600gr/hl de soufre pur.

B- Produits en autorisation provisoire de vente

- Ravageurs du colza (charançons, méligèthe et altises): ajouter Médathion
- Mouche de la cerise (rubrique omise): Endothion, Phosphamidon.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent Technique de la Protection des Végétaux
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Le Directeur-gérant: L.BOUYX